

Le 22 JUN 2015

SOUS - PREFECTURE  
OLORON Ste MARIE

~~~~~

SÉANCE DU 17 JUN 2015

~~~~~

**Présents :**

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Dominique FOIX,  
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,  
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoint,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,  
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,  
M. Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO,  
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Bernard UTHURRY,  
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,  
Mme Véronique PEBEYRE.

**Délégations de vote :**

- Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL,
- Mme Araceli ETCHENIQUE donne pouvoir à M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
- Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
- M. André VIGNOT donne pouvoir à M. David CORBIN,
- M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA,
- M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY,
- Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE,
- M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

~~~~~

**29 - CONVENTION TYPE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE  
LOCAUX SCOLAIRES : STAGE TILLOUS BORDES**

Monsieur Pierre SERENA expose que la présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'organisateur est autorisé à occuper, sous le régime de l'utilisation des locaux scolaires, à titre précaire et révocable, les espaces, les locaux, les équipements et voies d'accès suivants :

- Accès à l'internat par l'entrée principale du lycée (et par les accès gymnase et accès tennis) ;
- Bâtiment D de l'internat : chambres et sanitaires ;
- Espaces récréatifs du lycée ;
- Réfectoire et Cuisine du Lycée ;
- Maison des lycéens et local bagagerie (et une salle de classe avec accès internet) ;
- Gymnase et son parking ;

du Lycée Jules Supervielle exclusivement en vue de loger les participants des stages sportifs de l'association STB Rugby Camp.

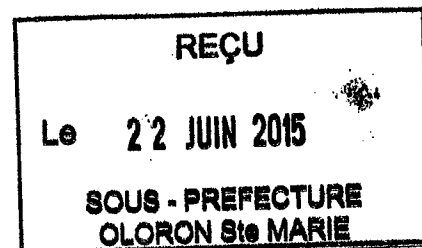
.../...

Période d'occupation temporaire : du samedi 05 juillet au samedi 17 juillet  
2015

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention-cadre et à engager toutes les démarches administratives nécessaires.

Ainsi délibéré à OLRON-Ste-MARIE, ledit jour 17 juin 2015.  
Suivent les signatures.-



AFFICHE LE 22/ 06/ 2015

LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH

